

E/C 35587 du 23-12-20 à Nazareth rappelle
note n° E/C 32801 du 12-11-20.

E/C 35589 du 23-12-20 à Mdu pas cad transmise
requête
Nazareth le 12-1-21 envoie cad (26)

E/C 35015 du 7-1-21 à Nazareth Transm en comm
ext. du reg^{te} mat^{le} p^r faire dresser ad et elem. cad

Nazareth le 12-1-21; env. e a d (EC)

E/C 869/24-1-21 à G. M. 14^e. Copie et p^rona
na. d.

G. M. 14^e - M. 1 et - e a d en retour inst^e (E.C.)

Mme J^{re} Caenepeel h. 1 et réponse à E/C 2781
dém d'urgence cad (EC).

E/C 2781 du 18-2-21 à Mdu 2 cad et les 2
requêtes de Mme J^{re} Caenepeel p^r suite voulue.

E/C 3155 du 22-2-21 à Mme J^{re} Caenepeel.
Jouckheere; requêtes sont transmises à Mdu p^r
suite voulue.

P-V le 28-2-23 transm. lettre de M^{me} Caenepeel la
quelle insiste p^r obtenir transf. ayant introduit dmd
en 1920 (B5)

2
Cannepeel Maurits Joseph
Sold. ¹¹⁰ 14^e de ligne. 2^e Comp. N^o 29846
+ 8-11-18 (Tossenhol. Nazareth.)
A comet. Harare 16. (liste communale) n^o 1853.
AD (G. R. n^o 853)

E. 1935² du 18.12.20 Questionn. 111^e L.

E. 1935² du 18.12.20 fiche G.M. id.

G.M. 14^e del, 21.12.20, Fiche en retour. Sans de t.

111^e L. 21.12.20. Quest. en retour. n'a pas reçu
card du + de l'intéressé.

111^e L. 11-6-31 enr. liste donn. trans. conc. milit. en
nom de Cannepeel Maurice (R)

S.E. 818 le 28.2.23 à M^{me} J. Cannepeel la dmd. n'ayant
pas été introd^{te} d¹ le délai fixé le corps ne pourra
pas être restitué. Le questionn² (vers) lui envoyé n'a
p^r but que de savoir s'il elle s'oppos^e au transf. du
corp^s regroupem^t à Lomergem d¹ l'affirmat² dite pice
ne doit pas être ^{signée} retournée

M^{me} J. Cannepeel le 3-3-23 ayant adressé la 1^{re} dmd.
transf. au Mda. transm. la rép^{se} qu'elle reçoit

dite dmd allait être transmise p^r suite orale au
S.L.M.B. Inutile donc p^r que bonne suite soit
à sa demande (B.F.)

S.E. le 5-3-23 au Mdn (télégraphe) p^rss. p^rss. lettre
du 9-12-20 de M^r Caenepeel. Celle-ci a introd^{te} fin oct^{bre} 1921
une requête demand^{te} la restitut^{ion}. Il lui fut répondu
en confirmant refus déjà fait.

S.E. le 5-3-23 au Mdn (téligr.) Rem. p^r la lettre de M^{me}
M^{me} Caenepeel du 9-12-1920 demand^{te} la restitut^{ion} du corps.

Mdn oct^{bre} 1921 le 5-3-23 confirme télégramme de ce jour
conçu comme suit. O.S.M. p^rss. p^rss. lettre du 9-12-20
de M^{me} Caenepeel. Celle-ci a introd^{te} fin oct^{bre} 1921
requête demand^{te} restitut^{ion}. Il fut répondu en confirm^{te}
en communicat^{ion} dossier de l'O.S.M. (B.F.)

S.E. 924 le 8-3-23 au Mdn. dossier en ret^{en}.

S.E. 945 le 9-3-23 à M^{me} Caenepeel. Comme suite à sa dem^{ande}
verbale faite au Cdt^{re} fais^{te} les extra^{its} à Nazareth
le corps de son fils pourra rester à Nazareth - transm^{ission}
déclarat^{ion} à compléter p^r joindre au dossier.

M^{re} Em. Butaye. Volksvertegenwoordiger. Watou le 21-4-23
fait sav^{oir} qu'une dmd de restitut^{ion} a été adressée au

Canepeel, Maurice Joseph
Sol. c. s. 16 14 L. m. le 129846

au Mdn. La ^{me} qui a toute fois introd^t en temps utile
une dmd. au même temps que 2 autres personnes
de son comm^{ne} qui ont obtenu satisfact^{on}
Dem. explicat^{on} à ce sujet (B.F.)

Mdn. le 25. 4. 23 transm. copie dépêche o.g. 138558
en date du 24. 4. 23 adressée à M^{re} Butaye
ainsi qu'une copie de la lettre de ce dern^{ier}
relat^{ive} à la restitut^{on} d'un corps (B.F.)

S.F. 1731 le 1-5 23 à M^{re} Butaye. Accusé receipt^{on}
de sa lettre en date du 21 de ce mois et dem. comm^{un}
noms des 2 milit^{es} dont les familles ont introd^t une
dmd. de restitut^{on} en même temps que M^{me} ^{Joseph} ^{Canepeel}
Canepeel, et qui aur^{ont} obtenu satisfact^{on}, ainsi
que la date exacte de l'introduit^{on} de ces dmd^{es}.
Puis lettre adressée par M^{me} ^{Canepeel} au Mdn.
en 1920 où n'y avait pas question de la restitut^{on} du
corps mais bien d'une dmd. d'cad.

M^{re} Butaye le 16. 5. 23 transm. lettre de M^{me} ^{Canepeel}
Canepeel laquelle dem. de laisser reposer le
corps de son fils à Nazareth (B.F.)

S.F. 1490 le 24. 5. 23 à M^{me} ^{Canepeel} transm. de
clarat^{on} à compléter

